

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE D'ABONNEMENT HILTI SMART LOGISTICS Janv-2023

Les présentes conditions générales régissent la fourniture du service d'abonnement Hilti Smart Logistics (ci-après le « Service ») par Hilti France (ci-après « Hilti ») au client (ci-après le « Client »), et sont complétées par (i) les Conditions Générales de Vente de Hilti France accessibles au [lien suivant](#) et (ii) la description des services et les informations complémentaires de chacun de ces services, qui se trouvent dans le catalogue des services logistiques de Hilti (ci-après collectivement dénommés les « Conditions d'Abonnement aux Services Logistiques Hilti »). Ce service d'abonnement est disponible en France métropolitaine, en Corse, mais exclue les départements et territoires d'Outre-Mer.

### 1. Forfaits et Frais d'abonnement Hilti Smart

Les Forfaits et Frais d'abonnement Hilti Smart disponibles sont les suivants :

<i>Par client</i>	BASIC	STANDARD	PREMIUM
Mensuel	60€	120€	240€
<b>Annuel</b>	<b>600€</b>	<b>1 200€</b>	<b>2 400€</b>
<b>Livraison Standard</b>			
<b>Livraison classique</b> (colis et messagerie) <sup>(1)</sup>	✓	✓	✓
<b>Relais Colis</b> <sup>(2)</sup>	✓	✓	✓
<b>SAV hors garantie</b>		✓	✓
<b>Services spécifiques</b>			
<b>Livraison Camion dédié</b> (Appel, attente sur site, habits Hilti) <sup>(3)</sup>		✓	✓
<b>Affrètement</b> (Commande >750kg et/ou Rails >3m)			✓
<b>Express Même jour</b> <sup>(4)</sup>			✓

(1) 24h garantie hors régions spécifiques (Alpes et sud est en 48h)

(2) Colis <20kg sans matières dangereuses (Batterie, Mousse, Résine...)

(3) Sur 10 grandes villes (Petite couronne parisienne (75, 92, 93, 94), Lille, Nantes, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Monaco, Lyon)

(4) IDF uniquement

En commandant l'un des forfaits d'abonnement (ci-après « Forfait d'Abonnement »), le Client conclut un contrat d'abonnement (ci-après le « Contrat d'abonnement ») pour les services logistiques inclus dans les Forfaits d'Abonnement correspondant au tarif indiqué (ci-après les « Frais d'abonnement »).

Les Frais d'abonnement sont payables mensuellement ou annuellement dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture mensuelle ou annuelle correspondante de Hilti.

Hilti accepte uniquement le prélèvement automatique comme mode de paiement des Frais d'abonnement mensuels dans le cadre du présent Contrat d'abonnement. Dans le cas d'un abonnement annuel, le Client réglera les Frais d'abonnement lors de la réception de la facture correspondante, en application des conditions de paiement précisées. Il est précisé que les paiements par chèques ne sont pas acceptés.

Les Frais d'abonnement sont dus pendant la durée du Contrat d'abonnement, que le Client commande ou non l'un des services logistiques inclus dans le Forfait d'abonnement correspondant. Le Client peut modifier son Forfait d'abonnement, c'est-à-dire le surclasser ou le déclasser afin de souscrire à un autre Forfait d'abonnement, en remplissant le formulaire adapté sur le site [www.hilti.fr](http://www.hilti.fr) accessible ici [[lien](#)]. Hilti enverra un courriel au Client confirmant le changement et ce changement entrera en vigueur à partir du prochain cycle de facturation.

Il est expressément prévu que dans le cas où le Client ne payerait pas les Frais d'abonnement prévus dans son Forfait d'abonnement, le Client sera redevable des frais de port applicables à chaque livraison.

Par ailleurs, si le Client ne paie pas tout ou partie du montant dû au titre du présent Contrat d'abonnement à la date d'échéance indiquée, il devra, sans nécessité de mise en demeure préalable, verser à Hilti (i) des pénalités de retard calculées sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France à la date de règlement figurant sur la facture, et ce, dès le premier jour de retard de paiement jusqu'au complet paiement des Frais d'abonnement et (ii) une indemnité forfaitaire de 40 EUR (quarante euros) dès le premier jour de retard de paiement en dédommagement des frais de recouvrement de Hilti. Conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce, Hilti se réserve la possibilité de demander une indemnisation complémentaire lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité.

## **2. Restrictions applicables aux Services**

Le Service peut être soumis à certaines limitations notamment géographiques, en sus de celles précisées au Préambule des présentes, ainsi que d'inventaire et/ou de produits. Celles-ci sont décrites dans le catalogue des services logistiques de Hilti, disponible au [lien suivant](#).

Les demandes de commandes spéciales (toute livraison non standard nécessitant un mode de transport particulier, par exemple des grands volumes) et les livraisons nécessitant une manipulation ou un équipement spécial de déchargement sont exclues du périmètre du Service. Pour ce type de demandes, le Client devra s'adresser au service client de Hilti.

## **3. Durée du contrat d'abonnement Hilti Smart et résiliation**

3.1 Le Contrat d'abonnement Hilti Smart entre en vigueur dès que le Client commande un Forfait d'abonnement Hilti Smart et que Hilti confirme la commande. Le Contrat d'abonnement reste en vigueur jusqu'à sa résiliation conformément aux clauses 3.2 ou 3.3 ci-après.

3.2 Hilti peut résilier le Contrat d'abonnement à sa convenance en informant le Client par courrier électronique. Le Contrat d'abonnement prendra fin à la fin du mois au cours duquel le préavis d'un (1) mois a pris fin. L'adresse électronique fournie par le Client lors de la conclusion du Contrat d'abonnement est réputée exacte, sauf si le Client a informé le service client Hilti d'un changement d'adresse électronique et a reçu la confirmation que le changement a été mis en œuvre.

Le Client peut résilier le Contrat d'abonnement Hilti Smart à tout moment en remplissant le formulaire adapté sur le site [www.hilti.fr](http://www.hilti.fr) accessible ici [[lien](#)]. Hilti enverra au Client un courrier électronique confirmant la résiliation et celle-ci prendra effet à partir du prochain cycle de facturation (mensuel ou annuel selon la méthode de paiement choisie par le Client). Aucune partie des Frais d'abonnement payés n'est remboursable.

3.3 Le Contrat d'abonnement peut être résilié avec effet immédiat par Hilti à tout moment dans l'un des cas suivants :

i. Le Client viole une condition essentielle de ce Contrat et ne remédie pas à cette violation dans les trente (30) jours suivant sa notification par Hilti. Le fait de ne pas effectuer les paiements en temps voulu est considéré comme étant une violation d'une condition essentielle du Contrat ; ou

ii. Le Client devient insolvable ou fait faillite, demande une autorisation de paiement différé, se trouve en situation de liquidation, fait nommer un administrateur, un administrateur judiciaire ou un séquestre, conclut un arrangement volontaire avec ses créanciers, ou une procédure est engagée par un créancier pour l'une des raisons susmentionnées ; ou

iii. Les conditions de propriété du Client lors de la souscription au Contrat d'abonnement changent de manière significative ; ou le contrôle du Client, ou une partie significative de sa participation en actions, passe à d'autres personnes physiques ou morales et il ne peut raisonnablement être attendu que Hilti accepte ce changement.

#### **4. Changement des Conditions d'Abonnement aux Services Logistiques Hilti**

4.1 Hilti se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales du présent Contrat d'abonnement et/ou des différents Forfaits d'abonnement. Les conditions générales modifiées du présent Contrat d'abonnement et/ou des différents Forfaits d'abonnement seront communiquées au Client par écrit et seront réputées comme étant acceptées par le Client si celui-ci n'a pas exprimé son refus dans les trente (30) jours suivant la réception de la notification. Dans le cas où le Client exprimerait son refus, les conditions générales d'abonnement et/ou des différents Forfaits d'abonnement initiales continueront de s'appliquer jusqu'à la fin de la période de facturation en cours. Le Contrat d'abonnement sera ensuite automatiquement résilié après la fin de la période de facturation en cours.

4.2 Les Frais d'Abonnement convenus sont fixés pour le reste de l'année calendaire suivant l'entrée en vigueur du présent Contrat d'abonnement. A l'issue de cette période, Hilti peut augmenter les Frais d'Abonnement unilatéralement au maximum de cinq pour cent (5 %) par an sans être tenue de se conformer à la procédure pour de modification précisée à la clause 4.1 ci-avant. et sans que le Client ait un droit d'opposition.

#### **5. Limitation de responsabilité**

La responsabilité de Hilti envers le Client au titre du présent Contrat d'abonnement ou en lien avec celui-ci est limitée aux dommages matériels et corporels directs et ne saurait en aucun cas dépasser la totalité des frais payés par le Client à Hilti au cours de la période des douze (12) mois précédant la date de l'événement (ou dans le cas d'une série d'événements, la date du premier événement) donnant lieu à réparation.

Nonobstant toute clause contraire, Hilti n'est pas responsable envers le Client au titre du présent Contrat ou en lien avec celui-ci, pour toute perte économique (quelle qu'en soit la nature directe, directe ou indirecte), d'une perte de revenus ou de bénéfices réels ou espérés, d'opportunité commerciale ou d'économies réelles ou espérées, la perte de clientèle ou de réputation, la perte de données, subie par le Client, ou de tout autre perte ou dommage indirect ou consécutif quelle qu'en soit la cause. Aucune stipulation du présent Contrat n'exclura ni ne limitera la responsabilité de Hilti en cas de dommages effectifs subis par l'autre Partie pour : (i) faute lourde ou faute intentionnelle ou (ii) un décès ou un préjudice corporel.

Par ailleurs, les Conditions Générales de Vente de Hilti s'appliquent.

#### **6. Coordonnées du service client Hilti**

Le Client peut choisir de s'abonner au Service uniquement sur le [site internet de Hilti](#) . De la même façon, le Client peut modifier le Forfait d'abonnement qu'il a choisi ou résilier son Contrat d'abonnement sur le [site internet de Hilti](#) en remplissant le [formulaire adapté](#).

#### **7. Dispositions supplémentaires**

7.1 Hilti a le droit d'ajuster les Frais d'abonnement en fonction du coût de l'énergie et du transport.

7.2 Si des dispositions du présent Contrat d'abonnement viennent ou viendraient à ne plus être valables, cela n'affectera pas la validité du reste du présent Contrat d'abonnement. Les parties remplaceront immédiatement ces dispositions par d'autres dispositions juridiquement valables, dont le contenu et l'effet seront conformes à l'intention de la disposition invalide.

7.3 Une partie ne peut pas céder ses droits et/ou transférer ses obligations en vertu du présent Contrat d'abonnement à un tiers sans le consentement écrit préalable de l'autre partie. Nonobstant ce qui précède, Hilti aura à tout moment le droit, sans le consentement de l'autre partie, de céder à un tiers toute créance découlant de ce Contrat d'abonnement et toutes les garanties et droits accessoires s'y rapportant.

7.4 Seules les parties au présent Contrat d'abonnement possèdent des droits et des responsabilités en vertu du présent Contrat. Sous réserve des dispositions légales applicables, aucune des parties ne sera responsable envers l'autre partie en ce qui concerne les réclamations de tiers faites contre cette autre partie au présent Contrat d'abonnement.

7.5 Le Client n'est pas autorisé à compenser d'éventuelles créances propres avec des créances de Hilti ou de tiers auxquels Hilti a cédé ses droits et/ou transféré ses obligations en vertu de ce Contrat d'abonnement.

7.6 Les Conditions Générales de Hilti, disponibles sur [www.hilti.fr](http://www.hilti.fr), ainsi que la description des services et les informations complémentaires de chacun de ces services se trouvant dans le catalogue des services logistiques de Hilti, disponibles au [lien suivant](#), sont incluses et s'appliquent au présent Contrat d'abonnement. En cas de contradictions, le présent Contrat d'abonnement prévaudra.

7.7 La personne qui souscrit et/ou modifie le présent Contrat d'abonnement au nom du Client et de ses différentes entités concernées le cas échéant, reconnaît être dûment habilitée à le faire.